

10 août 1999

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 881 300 francs destinés à «La Potinière», située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, soit:

- **un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du bâtiment de «La Potinière»;**
- **un crédit de 21 200 francs destiné au raccordement électrique du kiosque à musique.**

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission s'est réunie le 31 mars 1999, sous la présidence de M^{me} Corinne Billaud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paychère que nous remercions.

Il est à noter que sous l'initiative de la présidente de la commission, celle-ci s'est retrouvée dans la terrasse d'été de La Potinière et cela malgré une soirée printanière et fort fraîche. La commission a donc pu apprécier tout le charme de l'endroit et appréhender *in situ* la proposition de restauration et transformation de l'endroit. A cette fin, une impressionnante délégation nous a présenté la proposition et a pu répondre aux questions des commissaires.

Audition

M^{me} la conseillère administrative Jacqueline Burnand s'est entourée de M^{me} Martine Koelliker, conseillère en conservation du patrimoine, MM. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture, Nicolas Foëx, architecte responsable d'opérations, Eric Hermann, directeur du département des finances, Olivier Cingria, adjoint de direction à la GIM, Christian Burgat, de la GIM, ainsi que les architectes André et Vazarelli, mandatés pour l'opération.

La présidente a jugé bon d'auditionner tout ce monde afin que l'on puisse avoir une vision la plus large possible de la question.

M^{me} Burnand estime que l'état du bâtiment est assez parlant et justifie la restauration de cette construction et elle cède la parole aux techniciens.

Pour le Service d'architecture, M. Bossy tient à préciser que la présente proposition est issue d'une étude à laquelle ont participé le Service des constructions

et de l'aménagement de la Ville, des architectes, des ingénieurs civils, la conservatrice du patrimoine, de nombreux spécialistes dont un maître cuisinier, M. Pascal Grandjean, aujourd'hui décédé, qui a permis de définir la cuisine. Cette équipe a réalisé le profil de la future Potinière, selon l'idée du Conseil administratif, de transformer ce glacier, ouvert durant la période estivale, en un restaurant ouvert toute l'année.

M. Cingria présente le projet. Il insiste sur le travail de longue haleine, qui a permis de définir la meilleure manière d'exploiter ce site. La Ville a demandé des expertises de professionnels afin de déterminer le type d'exploitation qu'il serait opportun de mettre en place, en adéquation avec l'environnement de La Potinière. En 1995, une étude, réalisée par un consultant professionnel en communication-marketing, a conclu qu'un établissement, à l'exploitation annuelle, proposant une restauration soignée, avec un service en salle et en terrasse, trouverait sa place sur le marché de la restauration locale. Son site exceptionnel garantirait à la nouvelle Potinière une forte fréquentation. Mais elle se doit aussi d'être accueillante et conviviale. L'actuel bâtiment est désuet et nécessite de sérieuses adaptations en vue de garantir l'hygiène, la sécurité et le développement du futur restaurant. Celui-ci deviendrait alors un lieu de rencontre pour les Genevois et pour les touristes, qui offrirait une restauration simple, créative et d'excellente qualité à des prix modestes à moyens. Il devra garantir une offre spécifique et bien profilée, afin de se créer un créneau au sein du marché de la restauration locale. Son gérant devra être un professionnel de haut niveau, dynamique et talentueux. Il sera secondé par une équipe de six à huit personnes, suivant la saison. Le propriétaire, à savoir la Ville de Genève, décidera du mode d'exploitation, laquelle sera annuelle, et l'établissement servira une moyenne annuelle de 250 repas par jour, avec 110 places à l'intérieur (60 places au café-restaurant et 50 au restaurant) et une terrasse extérieure de 150 places. En fonction de ce choix, la place de gérant sera mise au concours sur la base d'un cahier des charges précis et complet. Le gérant devra être choisi avant le début des travaux d'aménagement, afin qu'il puisse prendre part à ceux-ci. La Ville de Genève garantira la salubrité du site et le maintien de l'ordre. Le contrat de fermage entre le gérant et la Ville sera conclu sur la base d'un chiffre d'affaires annuel estimé à 1 000 000 de francs environ, avec un loyer annuel calculé selon un taux de 7%, soit environ 70 000 francs par an, destinés à amortir le montant des travaux de rénovation sur une période de 25 ans et demi. En conclusion, la réalisation de la nouvelle Potinière pourra s'inscrire dans un projet global de réhabilitation du Jardin anglais.

M. André explique que le site d'implantation du restaurant touche à l'essentiel de la Ville. Dans un rayon de 350 m, les habitants venant en ville sont attirés vers le lieu où se trouve La Potinière. Mais les Genevois n'ont plus de référence par rapport à La Potinière. Le but du projet est donc de permettre à la population une appropriation du territoire, de tisser un lien social avec cet endroit.

Le bâtiment existant présente des lectures difficiles avec des intentions contrariées. L'essentiel de l'espace intérieur est occupé par la cuisine ou par les circulations. Il fallait donc imaginer une meilleure gestion de l'espace qui permette aussi de profiter de la vue exceptionnelle que l'on peut avoir sur le lac. Quant à la terrasse de la façade ouest, face au Monument national, les W.-C. publics l'ont rendue inexploitable, à cause des odeurs et de la circulation qu'ils entraînent. L'aménagement prévu consiste donc à supprimer les W.-C. publics et à agrandir le bâtiment en s'appuyant sur la façade ouest par la création d'une salle vitrée en forme d'hémicycle, prolongée par une terrasse extérieure. Cela permettrait de renouer le dialogue architectural existant entre le Monument national, La Potinière et le kiosque à musique, bâtis sur le même axe. Le plan de la future Potinière prévoit une salle surélevée au milieu, sur l'emplacement de l'actuel bâtiment, où l'on créerait le café-restaurant, et deux salles de chaque côté, avec notamment la création d'une terrasse couverte en face du kiosque à musique. Le cahier des charges précisera la nature des locaux prévus et la manière dont le restaurateur pourra l'exploiter. L'expert-cuisinier a conçu la cuisine, située au milieu, dans la nouvelle partie du bâtiment, de manière à pouvoir cuisiner de manière diverse et imaginative. Le sous-sol sera agrandi et récupéré pour les services. La création de la nouvelle Potinière vise donc à renouer le dialogue avec le site et avec la population.

Questions

Le problème de la drogue dans le Jardin anglais est évoqué. M^{me} la conseillère administrative indique que la complexité de la question ne dépend pas de la seule responsabilité de la Ville de Genève. Et l'on sait que le marché de la drogue se déplace. L'idée de faire de La Potinière un «coffee-shop» n'est pas retenue par la commission.

M. Hermann indique qu'un plat du jour à 17 francs est un prix modeste à moyen. Cela dépend des revenus des consommateurs pour établir ce jugement fait observer un commissaire.

La Ville de Genève se fait un point d'honneur de faire en sorte qu'il ne puisse pas exister de «pas de porte», comme cela a été le cas malheureusement auparavant. On pense notamment au cas du café Le Fribourgeois à Saint-Gervais.

La Potinière, comme d'autres bâtiments de la Ville de Genève, n'a pas été entretenue comme il se devrait depuis de nombreuses années, ce qui explique le fait que la Ville n'escompte pas faire une opération bénéficiaire dans un premier temps avec la mise en gérance de cet établissement. En l'occurrence, il convient de sauvegarder notre patrimoine.

A ce jour, on ne sait pas où seront implantés les futurs W.-C. publics. Un caisson préfabriqué pourrait être installé quelque part dans le Jardin anglais. Le Service d'architecture est à la recherche d'une solution avec, notamment, un accès pour les handicapés. Les commissaires bénéficient de la présentation d'une maquette pour une bonne compréhension du projet.

Discussion

Pour les radicaux, il y avait deux sujets de honte à Genève: le Palais Wilson et La Potinière. Ayant entendu l'excellente présentation du projet, le groupe radical est d'accord de voter ce projet. Celui-ci retracera une unité entre l'établissement, le kiosque à musique et la fontaine du Jardin anglais.

Les démocrates-chrétiens soutiennent la proposition.

Les libéraux sont divisés. L'un est triste. Il regrette le manque d'audace en matière architecturale. On aurait pu imaginer dans ce site exceptionnel un projet moderne et ambitieux. Il ne votera donc pas ce projet. Un autre est sceptique quant aux bénéfices qui devront être réalisés par le gérant de La Potinière. Une troisième voix libérale défendra ce projet.

Une composante de l'Alliance de gauche regrette le prix du plat du jour à 17 francs, ce qui constitue une somme élevée pour les budgets modestes.

Les socialistes acceptent ce crédit. Il s'agit d'un projet très contemporain, tout en étant intégré au site et à son histoire.

Les Verts estiment que la proposition est intéressante et peut être utile à la population tout en mettant des réserves quant au standing du futur établissement.

Vote

Le projet d'arrêté I de la proposition est accepté par 9 voix (2 R, 3 S, 2 AdG, 1 Ve, 1 L) et 2 abstentions (2 L).

Le projet d'arrêté II de la proposition est accepté par 9 voix (2 R, 3 S, 1 Ve, 2 AdG, 1 L), une voix contre (1 L) et une abstention (1 L).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement de «La Potinière» située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 860 100 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 796 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 80 000 francs du crédit d'étude voté le 25 avril 1989 et de 64 000 francs du crédit d'étude complémentaire voté le 17 septembre 1997, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 21 200 francs pour le raccordement électrique du kiosque à musique.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 21 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2006.

Annexes: – honoraires
– coupe

